

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
LA DESTRUCTION *
LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom : **Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité -OFB- (M. Olivier THIBAUT)**

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB)**

Nom et prénom du mandataire (le cas échéant) : **Loïc OBLED (DGD-PCE de l'OFB)**

Adresse : **Office Français de la Biodiversité** N° : **12** Rue : **Cr Louis Lumière**

Commune : **VINCENNES**

Code postal : **94300**

Nature des activités : **Connaissance, préservation, gestion et restauration de la biodiversité, y compris surveillance et contrôle des atteintes à l'eau et la biodiversité. Cf. 1**

Qualification : **Néant**

B. IDENTIFICATION DES SPÉCIMENS

Nom scientifique Nom commun		Quantité	Description (1)
B1	Toutes les espèces de vertébrés des classes Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens et Poissons présentes sur territoire national	Cf. 3.2	Tout ou partie de spécimens vivants ou morts. Tous sexes, stades de développement et classes d'âge confondus, dans le cadre des opérations d'inventaire, de suivis scientifiques, de formations pédagogiques et de sauvetage menées conformément au contrat d'objectif et aux missions assignées à l'OFB. Cf. 1 & 2.
B2	Toutes les espèces de Crustacés présentes sur territoire national	Cf. 3.2	Tout ou partie de spécimens vivants ou morts. Tous sexes, stades de développement et classes d'âge confondus, dans le cadre des opérations d'inventaire, de suivis scientifiques, de formations pédagogiques et de sauvetage menées conformément au contrat d'objectif et aux missions assignées à l'OFB. Cf. 1 & 2.
B3	Toutes les espèces de Mollusques présentes sur territoire national	Cf. 3.2	Tout ou partie de spécimens vivants ou morts. Tous sexes, stades de développement et classes d'âge confondus, dans le cadre des opérations d'inventaire, de suivis scientifiques, de formations pédagogiques et de sauvetage menées conformément au contrat d'objectif et aux missions assignées à l'OFB. Cf. 1 & 2.
B4	Toutes les espèces d'Insectes présentes sur territoire national	Cf. 3.2	Tout ou partie de spécimens vivants ou morts. Tous sexes, stades de développement et classes d'âge confondus, dans le cadre des opérations d'inventaire, de suivis scientifiques, de formations pédagogiques et de sauvetage menées conformément au contrat d'objectif et aux missions assignées à l'OFB. Cf. 1 & 2.

(1) Nature des spécimens, sexes, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> Prévention de dommages aux cultures |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sauvetages de spécimens | <input type="checkbox"/> Prévention de dommages aux forêts |
| <input checked="" type="checkbox"/> Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> Prévention de dommages aux eaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> Inventaire de population | <input type="checkbox"/> Prévention de dommages à la propriété |
| <input checked="" type="checkbox"/> Étude écoéthologique | <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la santé publique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Étude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> Protection de la sécurité publique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Étude scientifique autre | <input type="checkbox"/> Motif d'intérêt public majeur |
| <input type="checkbox"/> Prévention de dommages à l'élevage | <input checked="" type="checkbox"/> Détention en petites quantités |
| <input type="checkbox"/> Prévention de dommages aux pêcheries | Autres : |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Cf. 1 & 2 de la note d'accompagnement.**

Art. L. 131-8 et suivants du Code de l'Environnement.

L'OFB contribue :

- **A l'exercice des missions de police administrative et de police judiciaire relatives à l'eau, aux espaces naturels, aux espèces, à la chasse et à la pêche ainsi que des missions de police sanitaire en lien avec la faune sauvage ;**
- **Au développement de la connaissance, recherche et expertise sur les espèces, sur les milieux, leurs fonctionnalités et leurs usages, sur les services écosystémiques, sur les liens entre les changements climatiques et la biodiversité ainsi que sur les risques sanitaires en lien avec la faune sauvage. L'office pilote ou coordonne les systèmes d'information sur la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et les milieux marins ;**

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivant en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU D'ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : **Laboratoires d'analyse et/ou de recherche scientifique - Centre de soins - Equarrissage - Collections Cf. 4.1, 4.6, 4.7 & 4.8**

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : **Les moyens de détention sont adaptés au nombre, à la taille des spécimens et respectent les conditions essentielles de bien-être des animaux. Cf. 4.2**

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : **Le relâcher s'opère sur le lieu de capture, en respectant les rythmes biologiques des spécimens (e.g., diurne vs. nocturne). Cf. 4.2**

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser : **Pièges non létaux adaptés à chaque espèce et selon les objectifs scientifiques, en prenant en compte la bien-traitance animale. Cf. 4.2**

Autres moyens de capture Préciser : **Cf. 4.2**

Utilisation de sources lumineuses Préciser : **Pour détecter certains spécimens et faciliter leur capture. Cf. 4.2**

Utilisation de sources sonores Préciser : **Pour détecter certains spécimens et faciliter leur capture. Cf. 4.2**

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : **Adaptées aux objectifs scientifiques et aux espèces/spécimens étudiés. Cf. 4.3.**

D2. DESTRUCTION

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser **Prélèvement et destruction d'œufs non viables ou de coquilles à des fins d'analyses. : Cf. 4.1 & 4.4.2**

Destruction des animaux Par des animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser : **Pour les inventaires/suivis des insectes Cf. 4.7**

Par capture et euthanasie Préciser : **Pour la recherche de parasites ou les cas exceptionnels de mise à mort des individus blessés. Cf. 4.7**

Par armes de chasse Préciser : **Pour les cas exceptionnels de mise à mort des individus blessés. Cf. 4.7**

Autres moyens de destruction Préciser : **Destruction/archivage de tout ou partie des spécimens à des fins d'identification ou d'analyses (génétique, physiologique, ...) ou une fois celles-ci réalisées. Cf. 4.7**

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs		Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Utilisation de chiens dressés pour la recherche/détection/capture de spécimens morts, vivants, et collecte d'échantillons biologiques (ex : fèces, œufs, ...). Utilisation d'appelants pour faciliter la capture de certains spécimens. Cf. 4.1, 4.2, 4.4 & 4.5
Utilisation de sources lumineuses	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Pour recherche de cadavres ou spécimens vivants à des fins de capture, d'inventaire ou de recensement ; ou pour la recherche de traces ou d'échantillons biologiques. Cf. 4.1, 4.2 & 4.5
Utilisation d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Pour détecter certaines espèces et faciliter leur capture et inventaire. Cf. 4.2 & 4.5.
Utilisation de moyens pyrotechniques	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Pour capturer certaines espèces d'oiseaux et de mammifères. Cf. 4.2.
Utilisation d'armes de tir	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Pour le prélèvement à distance de tissus par biopsie. Cf. 4.4.2. Pour les cas exceptionnels de mise à mort des individus blessés. Cf. 4.7
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Cf. 4.2 & 4.5.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION

Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Cf. 6
Formation continue en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Cf. 6 et Annexe 4
Autre formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Formations spécifiques délivrées aux opérateurs, y compris formation à l'Utilisation d'Animaux de la Faune Sauvage Non-Hébergée à des Fins Scientifiques. Cf. 6 et Annexe 3

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 6 ans. Cf. 3.3
ou la date : A toute période de l'année. Cf. 4

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que les Terres australes et antarctiques françaises (Article L. 131-9 du Code de l'environnement).

Départements :

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesures de protection réglementaires	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population concernée : Les protocoles mis en œuvre suivent les principes de raffinement et de réduction au sens du concept des 3Rs (Art. R214-105 du Code rural et de la pêche maritime). Cf. 5.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Cf. 7

La totalité des données obtenues sera archivée dans les bases de données hébergées et gérées par l'OFB ou ses partenaires. Les partenaires impliqués disposeront d'un accès aux données les concernant. Des extractions et mises à disposition seront possibles sur demande auprès des responsables des réseaux de suivi concernés.

L'analyse des données et leur interprétation seront réalisées en collaboration avec les chefs/cheffes de projet de l'OFB et ses partenaires. Les résultats de ces analyses seront communiqués régulièrement sous diverses formes (rapports, expertises, lettre de réseau, articles scientifiques ou de vulgarisation, site internet, communications à des congrès nationaux ou internationaux).

Un bilan d'activité sera fourni chaque année. Un bilan quinquennal sera quant à lui fourni au terme de la période des 6 ans, lors de la demande de renouvellement.

d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Votre signature

Par subdélégation de la signature du Directeur Général
par le Directeur Général Délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Salas', written over a horizontal line.

Michel SALAS
Directeur de la Recherche et de l'Appui Scientifique
(DRAS)